

Mediadix
Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours de catalogage

**Jean-Louis Baraggioli, conservateur général,
Directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes)**

Les périodiques

Introduction

Le catalogage des périodiques introduit de nombreuses différences par rapport à celui des monographies.

C'est pourquoi toutes les particularités qu'il comporte sont étudiées dans ce chapitre qui comporte différents exemples et exercices.

Objectifs du cours

- Découvrir les particularités des périodiques au niveau de l'aspect des documents et de la manière de les aborder.
- Acquérir les techniques propres au catalogage des périodiques.

Le catalogage des périodiques

La norme qui sert de base pour le traitement des périodiques est la norme FD Z 44-063 issue de l'ISBD (S). Cette norme a été mise à jour en 1999.

Elle concerne les publications en série c'est à dire les publications qui paraissent en fascicules ou volumes successifs pendant une durée non déterminée à l'avance.

Particularités du catalogage des périodiques

Contrairement aux monographies pour lesquelles le catalogueur réalise une fiche bibliographique pour chacune des unités matérielles qui composent les collections de la bibliothèque (à l'exception bien sûr des monographies en plusieurs volumes traitées de façon globale avec note de dépouillement), les périodiques sont catalogués à partir des unités intellectuelles.

Cela signifie que l'on ne fait pas de fiche bibliographique pour chaque numéro de périodique reçu, mais au contraire une fiche d'ensemble qui comporte les éléments que l'on suppose communs à l'ensemble des numéros qui vont paraître.

La collection du magazine Géo conservée dans une bibliothèque à partir du numéro 50 jusqu'au numéro 225 donnera lieu à une seule fiche bibliographique. Bien sûr une opération de **bulletinage** permettra de connaître, aussi bien pour l'usage du professionnel que du lecteur, l'état de la collection (numéros manquants).

Les périodiques (revues et magazines) ne possèdent généralement pas de page de titre ; c'est donc la couverture qui sert de source principale d'information pour le titre et la date de publication. Une autre source d'information incontournable et spécifique aux périodiques est constituée par l'ours : il s'agit d'un ensemble d'informations réunies dans un encadré généralement situé au dos de la page de titre.

C'est dans l'ours que l'on trouve les mentions de responsabilité de la publication, le nom de l'éditeur et son adresse ainsi que dans certains cas les premières dates de parution de la revue.

En règle générale pour les sources principales d'information, il faut se reporter à l'article 0.5.1 et 0.5.2 de la norme.

Les mentions de responsabilité généralement retenues pour le catalogage des périodiques sont celles du directeur de la publication (dir. publ.) et celle de rédacteur en chef (réd. en chef).

Toutefois si vous consultez la plupart des bases de données recensant les périodiques, vous constaterez que les notices bibliographiques ne comportent pas de mention de responsabilité dans la zone 1.

Les bases de données les plus connues sont :

MYRIADE, catalogue collectif national des publications en série qui existe sur cédérom mais qui est aussi consultable gratuitement sur le site du système universitaire de documentation (<http://www.sudoc.abes.fr>)

ISSN Compact qui existe sur cédérom en français. Le site internet (<http://www.issn.org>) est un site qui donne de nombreux renseignements sur l'ISSN et dont la consultation peut se révéler utile.

Ulrich's on disc qui recense plus de 240 000 publications en série. L'interrogation de ce cédérom se fait en anglais.

Le traitement des périodiques présente un certain nombre de caractéristiques dont la plus frappante est la présence de la zone 3 appelée zone de la numérotation qui comprend les numéros des premier et dernier fascicules ou volumes portant le même titre que celui donné en zone 1.

Ces numéros sont des éléments d'identification de la publication et on ne doit pas les confondre avec l'état de la collection dans la bibliothèque qui pour sa part ne figure jamais dans la description bibliographique.

Toutefois cette zone n'est pas obligatoire dès lors que l'on ne catalogue pas à partir du numéro 1 du périodique.

La zone 4 est elle aussi légèrement différente de la zone 4 que nous avons rencontrée jusqu'à présent dans le cadre des monographies. En effet, elle comporte la date de publication des premier et dernier fascicules ou volumes portant le même titre que celui donné en zone 1.

Pour les zones 3 et 4, le numéro et la date du dernier fascicule de la publication cataloguée ne sont pas connus dès lors que le titre est "vivant". La publication étant en cours de parution, on laisse un blanc qui sera comblé lorsque la publication mourra.

La zone 5 n'a pas pour objet la description du volume que l'on a sous les yeux. Il faut retenir que l'on ne donne le nombre de fascicules ou de volumes que si la publication a cessé de paraître. Cette information n'est toutefois pas obligatoire. En général, on donne uniquement le format.

L'article 5.3.3 donne les règles de traitement lorsque le format de la publication en série a subi des modifications. Les formats autres que celui du fascicule qui sert à rédiger la notice sont donnés en note.

La zone 7 est très importante pour les périodiques. Il faut lire avec soin les articles 7.1 et 7.10 qui sont obligatoires dès lors que l'information est connue pour le 7.1 et dès lors que l'on catalogue le périodique à partir d'un numéro autre que le 1er numéro pour la note 7.10. Ces articles doivent être soigneusement respectés quant à la rédaction de leur contenu.

Une attention toute particulière devra être portée à l'article 7.3, qui est la note sur l'histoire bibliographique.

La zone 8 est composée du numéro d'ISSN et du titre clé de la publication. Ces deux informations sont données par le Centre national d'enregistrement des publications en série. Le numéro d'ISSN figure généralement sur la publication alors que le titre clé est à demander directement au centre qui est localisé à Paris dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France.

En ce qui concerne les accès personnes physiques, on établit un accès avec la fonction d'éditeur intellectuel (Ed.), ainsi qu'à la fonction de rédacteur (Réd.), et au directeur de publication (Dir.), dès lors qu'ils figurent dans la zone 1 de votre notice.

Il existe un autre système de description des publications en série : l'ISDS [International Standard description of Serials] utilisé par le Centre international d'enregistrement. Ce système n'est pas étudié dans le cadre de cette série de cours.

Exemples

Deux exemples interactifs de catalogage de périodiques sont accessibles à partir du cours en ligne

Exemple 1 : Europe

Exemple 2 : Revue scandinave

Exemple 3 : Communications

Exercices

Trois exercices interactifs de catalogage de périodiques sont accessibles à partir du cours en ligne

Exercice 1 : Préfaces

Exercice 2 : Journal international de bioéthique

Exercice 3 : Elle